Arrêté municipal n°2023-336-VPA

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

****

OBJET : **Brocante du Comité des Fêtes du Petit Pont**

Rajout de surface d'occupation du domaine public

Le dimanche 28 juillet 2024

Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,
VU
Le Code général des collectivités territoriales ; notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Le Code général des propriétés des personnes publiques ;
Le Code de Santé Publique ;
Le Code pénal notamment son article 321-7, 321-9 et 321-10 ;
Le Code du commerce notamment son article 310-2 et 310-8 ;
Le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage, et pris en application de l'article L 310-2 du Code du Commerce ;
Le Code de la Voirie Routière,
Le Code de la route
La demande formulée par **Madame Karine AZELART, Présidente du Comité du Petit Pont, le, le 13 juillet 2024.**

CONSIDERANT
Qu'il appartient au Maire de la Ville, au titre de ses pouvoirs de police, de veiller au bon ordre public et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques

AUTORISATION

Article 1 – Vu le nombre d'inscription à la vente au déballage, du dimanche 28 juillet 2024, le pétitionnaire est autorisé à augmenter sa surface d'occupation du domaine public sur le boulevard de la Manutention, trottoir situé devant la MSA, et à l'entrée de la rue de Gournay, côté boulevard de l'Arsenal.

Article 2 : le barriérage et les déviations nécessaires à cette augmentation de surface seront à la charge du pétitionnaire ; L'annonce devra se faire bien en amont des rues concernées.

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville et notifié à Madame Karine AZELART et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Aire-sur-la-Lys,
Le 03/04/2023
Jean-Claude DISSAUX,
Maire d'Aire-sur-la-Lys